

RÈGLEMENT ET CONDITIONS



• Article 1 - Organisation générale

L'Association des Apéros Musique de Blesle organise chaque année un tremplin tous styles de musiques confondus, le samedi 12 août 2017 à partir de 16h à Blesle (43).

• Article 2 – Conditions d'inscription

Courant avril la commission de programmation du festival sélectionnera les 4 finalistes.

Le concours est ouvert à tout artiste ou groupe d'artistes (si le participant est mineur l'inscription sera visée par le représentant légal) correspondant aux critères suivant :

- Etre amateurs ou dans une démarche de professionnalisation
- Etre constitué de 1 à 7 personnes
- Etre en capacité de jouer un set d'au moins 20 minutes
- Fournir au moins 3 titres originaux
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs
- **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

• Article 3 – Modalités d'inscription

L'inscription est gratuite.

Pour s'inscrire les candidats devront remplir le dossier d'inscription ci-joint et l'envoyer au plus tard le **10 avril 2017** à l'adresse suivante :

Association des Apéros Musique de Blesle
Concours Tremplin
Ancienne gendarmerie
43450 Blesle

Ou par mail à tremplin@aperos-musique-blesle.com

Les candidats devront joindre au dossier d'inscription un disque, clé USB, des fichiers audio (contenant 3 morceaux originaux (pas de reprises) ainsi qu'une biographie et une photo. Les frais relatifs à l'inscription au concours Tremplin (enregistrements, envois...) sont à la charge des candidats.

L'association des Apéros Musique de Blesle se réserve le droit d'écarter tout participant dont les propos retranscrits par l'intermédiaire de la composition musicale comportent un contenu qui soit contraire à la dignité humaine (propos xénophobes, révisionnistes, racistes ou antisémites, diffamatoires ou injurieux).

La scène du Tremplin étant assez restreinte (28m² avec un mât au centre) l'association des Apéros Musique de Blesle devra refuser les candidatures des groupes ne pouvant pas jouer dans ces dimensions ou ne correspondant pas aux critères de l'article 2.



• Article 4 – La présélection

Après la date limite des candidatures, une présélection de 4 finalistes sera faite par les organisateurs du Tremplin parmi l'ensemble des candidatures validées.

Les 4 groupes sélectionnés pour participer au Tremplin seront ensuite informés par email.

• Article 5 – Déroulement du Tremplin

Chaque groupe participant sera convoqué à une heure précise entre 10h et 12h pour effectuer les balances. Elles seront effectuées par un technicien son et dureront 30min par groupe selon un planning communiqué par les organisateurs.

Entre 14h et 16h les candidats rencontreront les membres du jury afin de se présenter, suivra ensuite le shooting photos qui est offert.

Le jour du Tremplin chaque groupe finaliste jouera un set de 20mn entre 16h et 18h sur scène dans les conditions d'un vrai concert, l'ordre des groupes sera défini par les organisateurs. Les résultats du concours Tremplin seront annoncés à la fin des concerts (après 18h).

Un ticket repas (midi) pour le restaurant bénévoles/artistes et 2 tickets boissons seront offerts à chaque musicien ainsi qu'un Pass pour le concert du soir.

L'association ne prend en charge ni l'hébergement des groupes du Tremplin pendant la période du festival, ni les frais de déplacement.

• Article 6 – Le vote

Le vainqueur sera désigné à l'issue du vote du jury ET de celui du public. Le jury sera composé de 4 professionnels du monde de la musique.

Conditions: 50% public (coup de cœur) 50% jury (grille de notation scène + entretien) -classement (4 à 1 points) Le jury se détermine sur:

- Répertoire: originalité/qualité du répertoire (/20)
- Instrument: pratique/utilisation de l'instrument (/20)
- Scène: interprétation/spectacle (/30)
- Démarche artistique: quels projets... (/10)

L'addition des points de classement (jury+public) donne le gagnant. En cas d'égalité le jury tranche.



- **Article 7 – Prix pour le gagnant**

- Un pack artistique d'une valeur de 400€
- Une programmation au festival l'année suivante

- **Article 8 - Divers**

Les candidats s'engagent à respecter les horaires et modalités définis par les organisateurs (20 min de prestation et trois quarts d'œuvres originales). Ils autorisent les organisateurs à filmer et photographier leur prestation pour la promotion du festival, hors de toute activité commerciale.

L'entrée du Tremplin est gratuite. Les candidats, du fait de leur candidature, acceptent le présent règlement.

Pour tous renseignements supplémentaires :

04.71.74.63.77 – tremplin@aperos-musique-blesle.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A envoyer avant le 10 avril 2017



Nom du groupe :

Date de création :

Ville :

Site web :

Nom du responsable (personne à contacter) :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel:

Influences / style :

Musiciens (Nom, Prénom, Instrument) :

.....

.....

.....

.....

.....

Concerts passés et prévus :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Projets (album, évolution du groupe, tournée, clip...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature du responsable (+ représentant légal si responsable mineur) :

Avec la mention «Lu et approuvé»

.....

Ce dossier doit être accompagné:

- 1- D'un cd audio (ou d'un email à tremplin@aperos-musique-blesle.com) contenant 3 titres originaux (pas de reprises) minimum (merci d'inscrire le nom du groupe dessus).
- 2- D'une présentation du groupe : bio, photo, historique, revue de presse (facultatif), etc.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE